



## **AVIS PUBLIC**

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 ET PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019, 2020, 2021, 2022 ET 2023**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier, que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, ainsi que le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 18 décembre 2018, à 19 h 35, au lieu ordinaire de la tenue des séances du conseil (200, route de Fossambault à Saint-Augustin-de-Desmaures).

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2019 et le programme quinquennal d'immobilisations.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 7 décembre 2018

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)